

Conseil municipal de Saint Apollinaire de Rias

Vendredi 25 février 2022

Etaient présents: Pascal BOUIT, Nicole CHAUDIER, Michel CIMAZ, Dorothée DURNEZ, Michel DELOCHE, Alain FLUCHAIRE, Jean Marie MENGIN, Valérie PELLEGRIN, Claudette PRATESI, Hervé VIGNAL

Absents excusés : Samia HAMDI qui donne pouvoir à Dorothée DURNEZ

Secrétaire de séance: Claudette PRATESI

Ce conseil s'est de nouveau déroulé à huis clos en raison des mesures liées au confinement.

Début de séance à 20 h 30

Le compte-rendu de séance du 10 décembre est approuvé.

Les points de l'ordre du jour :

1. Point financier informatif

A ce jour les chiffres sont les suivants :

Fonctionnement	+ 140886,22 €
Investissement	- 36511,34 €
Excédent	+ 104374,88 €

A noter une augmentation considérable des dépenses électriques due à la hausse des tarifs, à une consommation plus importante et au fait que des factures de 2020 ont été payées en 2021

2. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget prévisionnel 2022, à hauteur de 25°/°

Vote à l'unanimité

3. embauche d'un agent municipal en parcours emploi compétence

3 personnes se sont présentées, Mr DIEZ a été retenu et a signé la convention. Son contrat commence le 1er mars pour 6 mois à raison de 20 h / semaine.

Vote à l'unanimité.

4. transfert de compétence « eaux pluviales » à la CAPCA

Toutes les communes de la CAPCA doivent transférer cette compétence, ainsi qu'une somme de 1414 € / an qui a été évaluée selon un barème pour toutes les communes. La CAPCA reversera cette somme sous forme de subvention.

Il s'agit de l'entretien des réseaux d'eaux pluviales, qui sont au nombre de 2 sur St Apollinaire. A partir de ce transfert, si des travaux sont nécessaires, ils seront à la charge de la CAPCA.

Vote à l'unanimité

5. travaux mur des Razes

2 devis ont été présentés, celui de Yohan CHARETTE a été retenu pour une somme de 4050 € sur laquelle on récupère la TVA, donc 3375 € HT

Durée des travaux environ une semaine.

Vote à l'unanimité

6. tarifs concessions, cimetière

Actuellement pour un emplacement 1 x 2 m : 150€, pour un emplacement double : 300 €, concession cinquantenaire.

Nécessité d'augmenter les dimensions à 1,20 x 2,50 m, et double 2,40 x 2,50 m, pour faciliter les travaux et passage de machine.

Une augmentation des tarifs est décidée pour une concession trentenaire renouvelable : 200 € simple, 400 € double.

Vote à l'unanimité

7. questions diverses

•Panneaux photovoltaïques :

Les subventions sont accordées, 10 000 € pour la CAPCA, 10 000 € du département, 24782 € de l'état. La TVA pourra être récupérée, le contrat avec EDF ayant été signé en juillet 2021.

S'agissant de travaux pour une collectivité, une étude de charpente a été nécessaire, la toiture du temple doit être revue, avec remplacement des tuiles par bac acier, la toiture de la salle communale n'est pas compatible à la pose de panneaux.

Une autre proposition a été présentée : pose d'une ombrière bien orientée sur le parking de la mairie, devis de 18 000€. A l'étude.

•L'abri bus est en place !

•Nouveaux panneaux d'affichage à la mairie et au village, possibilité d'affichage sur l'abri bus.

•Logements communaux : les fuites et infiltrations sont réparées, des devis pour travaux de réparations ont été demandés, l'assurance va envoyer un expert.

S'agissant des dépenses de chauffage importantes pour les locataires, des devis d'étude pour amélioration sont demandés à 3 entrepreneurs.

•Prévisions de dépenses budgétaires pour 2022

–Aménagement de la salle des fêtes, achat d'un réfrigérateur pour remplacer les 2 défaillants.

- Travaux à prévoir à Rossignol
- Place du temple à aménager.

Fin du conseil municipal à 22 h 30.